

Traités ouverts à la signature

La liste ci-dessous est celle des traités qui sont actuellement ouverts à la signature.

La signature simple (signature sous réserve de ratification) est autorisée dans la plupart des traités multilatéraux pour une période de temps déterminée, même si certains traités multilatéraux restent indéfiniment ouverts à la signature. Par la signature, l'État n'exprime pas son consentement à être lié par le traité, qui ne se produit pas tant que l'État n'a pas ratifié, accepté ou approuvé le traité. La signature signifie qu'un État est tenu, en toute bonne foi, de s'abstenir d'actes qui sont contraires à l'objet et au but du traité (article 18 de la Convention de Vienne sur le droit des traités de 1969).

Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général qui sont ouverts à la signature

1. Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. New York, 7 mars 1966
2. Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. New York, 16 décembre 1966
3. Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. New York, 10 décembre 2008
4. Pacte international relatif aux droits civils et politiques. New York, 16 décembre 1966
5. Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. New York, 16 décembre 1966
6. Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid. New York, 30 novembre 1973
7. Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. New York, 18 décembre 1979.
8. Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. New York, 6 octobre 1999.
9. Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. New York, 10 décembre 1984.
10. Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. New York, 18 décembre 2002.
11. Convention relative aux droits de l'enfant. New York, 20 novembre 1989
12. Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. New York, 25 mai 2000
13. Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. New York, 25 mai 2000

14. Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications. New York, 19 décembre 2011
15. Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort. New York, 15 décembre 1989
16. Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. New York, 18 décembre 1990
17. Accord portant création du Fonds pour le progrès des populations autochtones de l'Amérique latine et des Caraïbes. Madrid, 24 juillet 1992
18. Convention relative aux droits des personnes handicapées. New York, 13 décembre 2006
19. Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées. New York, 13 décembre 2006
20. Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. New York, 20 décembre 2006
21. Convention des Nations Unies sur le contrat de transport effectué entièrement ou partiellement par mer. New York, 11 décembre 2008
22. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. New York, 10 septembre 1996
23. Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage. Kinshasa, 30 avril 2010
24. Accord international sur le cacao, 2010. Genève, 25 juin 2010
25. Convention des Nations Unies sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités. New York, 10 décembre 2014